



9000

LISSEUR SANS FIL

**BaByliss®**



DU 1<sup>ER</sup> MAI AU 31 JUILLET 2020

50€

REMBOURSÉS  
POUR L'ACHAT

D'UN LISSEUR SANS FIL BABYLIS 9000\*



\*Voir règlement complet sur [offrebabylics9000RU.e-odr.fr](http://offrebabylics9000RU.e-odr.fr)

BABYLIS SARL au capital de 339.808.86 euros - RCS Nanterre 612 021 923 Siège social 99 avenue Aristide Briand 92120 Montrouge

# RÈGLEMENT OFFRE DE REMBOURSEMENT

## OPÉRATION N°17280: "50€ REMBOURSÉS - BABYLISS 9000RU"

### NATURE DE L'OPÉRATION

La société BABYLISS SARL (ci-après « BABYLISS » ou « la Société Organisatrice »), au capital de 339 808,86€, dont le siège social est situé 99 Avenue Aristide Briand 92120 Montrouge, RCS 612 021 923 Nanterre, organise du 01/05/2020 au 31/07/2020 inclus, une opération intitulée : « 50€ REMBOURSÉS - BABYLISS 9000RU ».

L'offre est réservée exclusivement aux personnes physiques résidant en France métropolitaine, Corse ou Monaco, ayant acheté un LISSEUR SANS FIL BaByliss, référence 9000RU, chez l'un des distributeurs agréés BaByliss 9000RU participants à l'opération (magasins FNAC, DARTY ou BOULANGER désignés par les enseignes) ou sur l'un des sites internet suivants : [www.fnac.com](http://www.fnac.com), [www.darty.com](http://www.darty.com) ou [www.boulangier.com](http://www.boulangier.com).

L'offre est limitée à un ticket de caisse ou une facture par foyer (même nom, même adresse et même IBAN/BIC) durant toute la durée de l'opération.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'OFFRE DE REMBOURSEMENT

Pour bénéficier de l'offre et recevoir votre remboursement de cinquante euros (50€), vous devrez:

1. **Avoir acheté, entre le 01/05/2020 et le 31/07/2020 inclus, un lisseur sans fil de BaByliss (référence 9000RU)** dans un magasin des distributeurs agréés participant à l'opération ou sur l'un des sites internet suivants : [www.fnac.com](http://www.fnac.com), [www.darty.com](http://www.darty.com) ou [www.boulangier.com](http://www.boulangier.com)
2. **Enregistrer sa participation sur le site <https://offrebabyliss9000RU.e-odr.fr> dans les 15 jours calendaires suivant l'achat** (le module sera en ligne jusqu'au 15/08/2020)
3. **Remplir le formulaire** avec les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale et adresse email.
4. **Télécharger les preuves d'achat suivantes:**
  - La photo ou le scan de l'original entier de votre ticket de caisse/facture (ou la photocopie dans le cadre d'un achat en ligne) du produit en entourant le libellé, le montant et la date de votre achat
  - La photo ou le scan du code-barres découpé sur l'emballage du produit
5. **Fournir un IBAN/BIC pour le remboursement** qui devra être au nom de l'acheteur de l'appareil, en Euros, et domicilié en France métropolitaine, Corse ou Monaco.

Toute preuve d'achat illisible, incomplète, falsifiée sera considérée comme nulle. Toute tentative de fraude pourra faire l'objet de poursuites. Toute demande incomplète, illisible ou non conforme ne sera pas prise en compte.

Offre non cumulable avec une autre offre promotionnelle sur la période.

Vous recevrez votre remboursement de 50€, sous 6 semaines environ à réception de votre demande conforme.

Les frais de connexion internet ne seront pas remboursés par BABYLISS.

De plus, BABYLISS décline toute responsabilité quant aux conséquences de leur connexion au réseau internet via le site de l'opération. Notamment la responsabilité de BABYLISS ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème de téléchargement ou d'acheminement de courrier électronique. BABYLISS ne saurait davantage être tenu responsable dans le cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site de l'opération ou envoyer les informations nécessaires pour bénéficier de l'opération, du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

### LOI « INFORMATIQUE & LIBERTÉS »

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par HIGHCO DATA pour le compte de la société BABYLISS SARL, responsable de traitement, domicilié à 99 avenue Aristide Briand – 92120 Montrouge, afin de gérer votre participation à l'offre de la marque BABYLISS. Les bases légales sont le contrat (participation à l'offre promotionnelle), le consentement (souscription à une newsletter ou offres promotionnelles de nos partenaires), l'intérêt légitime (respect des conditions de participation et gestion des réclamations) et l'obligation légale (réponses aux demandes des autorités compétentes). Les données font l'objet d'une saisie par un prestataire au Maroc. Ce pays situé hors UE, le transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne, afin de garantir un niveau de protection suffisant des données personnelles. Vous pouvez en obtenir une copie en vous adressant à [hcd\\_comite\\_securite@highco-data.fr](mailto:hcd_comite_securite@highco-data.fr).

Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services habilités de BABYLISS SARL. Nous conservons vos données pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'opération. Suite au traitement de votre participation, les documents fournis sont détruits et ne peuvent faire l'objet d'un renvoi.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, y compris le profilage, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives post mortem en vous adressant par email à [dataprivacy\\_fr@conair.com](mailto:dataprivacy_fr@conair.com) ou par courrier postal à BABYLISS SARL, service juridique, 99 avenue Aristide Briand – 92120 Montrouge.

### LITIGES

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, le litige relèvera des juridictions compétentes.